

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Sécurité routière: montage a posteriori de rétroviseurs au parc de poids lourds en circulation Sujet 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex